



VILLE DE GARGES LES GONESSE
95140 – GARGES-LES-GONESSE

DECISION DU MAIRE
N°DD20-077

Marché n°2020.032
Etude de déplacement – circulation, et modélisation de flux avec l'arrivée d'une nouvelle infrastructure

Le Maire de la Ville de Garges-lès-Gonesse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2018 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de l'Assemblée Communale ;

CONSIDERANT que la ville souhaite compléter l'approche du Département du Val d'Oise concernant la modélisation de trafic et de circulation sur certains secteurs de la Ville en anticipation de la création de l'Avenue du Paris ;

CONSIDERANT que pour ce faire, la Ville a décidé de recourir à un prestataire extérieur par la conclusion d'un marché public ;

CONSIDERANT le montant estimatif et la possibilité de passer une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que le montant du contrat est fixé :

- à un maximum de montant maximum des dépenses reconductions comprises (en € HT)
- au prix forfaitaire de 20 360 € HT montant forfaitaire de l'ensemble du contrat

CONSIDERANT que la durée du marché est fixée comme suit : pour une période de 4 mois maximum et dont le démarrage interviendra à compter de la réception par le prestataire d'un Ordre de Service.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le(s) marché(s) suivant(s) :

Objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
Etude de déplacement – circulation, et modélisation de flux avec l'arrivée d'une nouvelle infrastructure	Dynalogic (75009)	20 360

ARTICLE 2 : DE SIGNER le(s) marché(s) comme il est prévu ci-dessus ;

ARTICLE 3 : DE PRELEVER ces dépenses sur le budget communal correspondant.

Fait à Garges-lès-Gonesse,
 Le 20/04/2020

Le Maire,

Maurice LEFEVRE